Journal Municipal

Municipalité de ST-JEAN-DE-DIEU

Volume 27, Numéro 3
Mars 2022

Sommaire

Le conseil en bref… 1
Séances du conseil 2
Les Fêtes du 150e de St-Jean-de-Dieu 2
AVIS PUBLIC 2
Avis – Conformité de règlements 3
Appel d'offres – Vente de véhicules municipaux 4
États financiers 5
Offre d'emploi – Gestion des eaux usées 6
Offre d'emploi – Bureau de poste 7
Fabrique St-Jean-de-Dieu – SOUPE POPULAIRE 7
Réduction de gaz à effet de serre!!! 8
Publicités 8

LE CONSEIL EN BREF…

La séance du conseil du 14 mars dernier a débuté par le dépôt et la présentation des états financiers se terminant au 31 décembre 2021. L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour cet exercice financier (surplus d'exercice) est de 234 355 $. Un résumé de ces états financiers vous est présenté à l'intérieur de la présente édition du journal.

Au chapitre des ressources humaines, une résolution a été adoptée pour autoriser la signature de contrats de travail avec de nouveaux employés à savoir Mme Guylaine Gagnon (adjointe administrative) et M. Francis Lepage (contremaître de la division Voirie). Il s'agit de deux postes permanents. L'affectation de M. Lepage touche l'entretien du réseau routier autant l'hiver que l'été.

Une résolution a été adoptée pour produire la reddition de comptes au Ministère des transports de façon à confirmer des dépenses de 652 897 $ pour l'entretien du réseau routier (dépenses d'entretien estival et hivernal). Cette confirmation est nécessaire pour prouver que la subvention de 208 495 $ a été utilisée convenablement.

Une résolution a été adoptée pour autoriser le financement d'un projet de remplacement d'une installation septique au 330, 8e rang.

Une autre résolution a été adoptée pour condamner l'invasion de l'Ukraine par la Russie dans la foulée du mouvement municipal québécois.

Puis, le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif en urbanisme du 21 février 2022 a été déposé. Dans les recommandations dudit comité, se retrouve la demande d'agrandir la zone industrielle du 8e rang jusqu'aux limites de la zone agricole, ce qui a été accepté par le conseil municipal. Donc, lors de cette séance, deux projets de règlement ont été déposés, l'un pour modifier le plan d'urbanisme et l'autre pour modifier le règlement de zonage.

Cette recommandation découle du fait que la municipalité a accepté de convertir le parc industriel sud en zone mixte (résidentielle et commerciale) en raison de la proximité de ce parc avec des habitations résidentielles. On se rappellera que ce parc a fait réagir négativement certains propriétaires du secteur. La perte de cette zone industrielle a poussé les autorités municipales à compenser par l'agrandissement de la zone industrielle du 8e rang. L'autre facteur militant en faveur de cette extension est l'apparition de constructions résidentielles au cœur d'une poussée industrielle du 8e rang. Il convient alors de protéger ce développement et d'éviter des conflits d'usages en ne permettant plus de nouvelles constructions résidentielles dans ce secteur. De plus, une telle dynamique a un impact direct sur le récent développement domiciliaire de la 1ère avenue qui a été cristallisé pour recevoir de telles habitations, lequel peine à recevoir de nouvelles constructions.

Par la suite, une résolution a été adoptée pour intégrer un projet issu du programme « Voisins solidaires », projet piloté par la MRC des Basques. Pour voir le jour, ce projet doit recevoir l'accord de 5 municipalités de la MRC et la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a accepté d'y participer. Dans les faits, il s'agit d'une subvention de 10 000 $ qui est disponible par municipalité pour favoriser la promotion du bon voisinage ainsi que les liens intergénérationnels.

Pour terminer, une résolution a été adoptée pour approuver une liste de trois (3) immeubles dont les taxes sont impayées, laquelle liste a été envoyée à la MRC des Basques afin de réaliser une **vente pour non-paiement des taxes**.

SÉANCES DU CONSEIL

Depuis le 28 février dernier, peuvent se tenir avec public, **sans passeport vaccinal**, à 100 % de la capacité de la salle :

- Les séances du conseil municipal;
- Les assemblées publiques de consultation;
- Les ventes aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

À noter que les séances du conseil continueront d'être **enregistrées** et intégrées au site WEB de la municipalité.

Prenez note qu'à partir du 11 avril prochain, les séances du conseil auront lieu à **19h30**.

LES FÊTES DU 150E DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

En 2023, la population de Saint-Jean-de-Dieu a rendez-vous avec l'histoire. En effet, en 2023, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu aura ***150*** ans.

La municipalité vous propose donc de saisir cette occasion pour préparer une année d'activités qui unira la population afin de faire face à l'avenir. Un avenir qui se veut prometteur.

L'organisation d'un événement de cette nature exige de longs préparatifs et la participation de toute une brigade de bénévoles. C'est pourquoi nous vous lançons une invitation pour faire partie du Comité organisateur.
Les gens intéressés ont jusqu'au **15 avril 2022** pour communiquer leur intérêt à faire partie de ce comité organisateur en transmettant un courriel à ddufour@saintjeandedieu.ca ou en téléphonant au bureau municipal (418-963-3529 poste 0).

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-DE-DIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le lundi 14 mars 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté les deux projets de règlement suivants :

1. **« Projet de règlement 453 visant à modifier le plan d'urbanisme »;**

2. **« Projet de règlement de concordance 454 visant à modifier le règlement de zonage conformément et simultanément à la modification du plan d'urbanisme ».**

En résumé, le premier projet de règlement 453 vise principalement à :

- agrandir l'affectation industrielle du 8e rang jusqu'aux limites de la zone agricole à même une partie de l'affectation forestière;

En résumé, le premier projet de règlement 454 vise principalement à :

- modifier le plan de zonage de façon à reconfigurer la zone « I » jusqu'aux limites de la zone F-1;

PLAN ILLUSTRANT LA ZONE I AGRANDIE

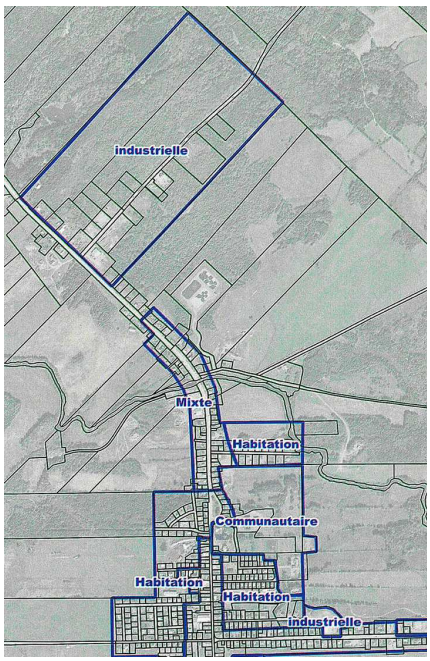

Le lundi 11 avril 2022, à 19h30, à l'édifice municipal situé au 32, rue Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu, aura lieu une assemblée publique de consultation sur ces deux projets de règlement. La municipalité y expliquera les projets de règlement et y entendra les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer. Une copie de ces projets de règlement peut être consultée à l'édifice municipal, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13h à 17h. Ces projets de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu,
ce 17e jour de mars deux mille vingt deux

Daniel Dufour
Greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

AVIS DE RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA CMQ AFIN D'EXAMINER LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 452 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (NO 232) AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ (RÈGLEMENT NO 450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 224 SUR LE PLAN D'URBANISME).

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Daniel Dufour, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, que :

Lors d'une séance tenue le 14 mars 2022, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Le Règlement numéro 450 modifiant le règlement numéro 224 sur le plan d'urbanisme;
- Le Règlement numéro 452 modifiant le règlement de zonage numéro 232 en concordance avec le plan d'urbanisme.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Saint-Jean-de-Dieu peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du Règlement numéro 452 modifiant le règlement de zonage numéro 232 au plan d'urbanisme modifié (Règlement numéro 450 modifiant le règlement numéro 224 sur le plan d'urbanisme).

Cette demande doit être soumise à la Commission municipale dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement visé par la demande au plan d'urbanisme modifié et ce, dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement visé par la demande.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site internet de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu à www.saintjeandedieu.ca .

Donné à Saint-Jean-de-Dieu
Ce 17 mars 2022.

Daniel Dufour
Greffier-trésorier

APPEL D'OFFRES PUBLIC
VENTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX

La Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu demande des soumissions relatives à la vente des véhicules usagés suivants:

Rétrocaveuse New Holland 1998

Souffleuse Vohl 1986

Souffleur Sicar Artis 1995

Il incombe aux acheteurs éventuels d'inspecter les véhicules mis en vente avant de présenter une offre quelconque. Les inspections doivent être planifiées auprès du responsable désigné, M. Francis Lepage (418-963-3529).

Les véhicules sont vendus avec les imperfections qu'ils comportent et la municipalité ne donne aucune garantie légale au sujet desdits véhicules. L'achat des véhicules se fait donc aux risques et périls de l'acheteur. Ces véhicules ne sont pas fonctionnels.

Les prix offerts doivent être un montant brut (toutes les taxes applicables sont en sus). L'acheteur doit récupérer les véhicules dans les trente (30) jours de l'adjudication, mais uniquement après le paiement complet et après le transfert au point de services de la SAAQ.

Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 8 avril 2022, à 11h (heure locale), dans une **enveloppe cachetée** portant la mention **« Appel d'offres - vente de véhicules municipaux »** à l'attention du directeur général, Daniel Dufour, au bureau municipal situé à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu
32, Principale Sud
Saint-Jean-de-Dieu (Québec) G0L 3M0

Les soumissions seront ouvertes publiquement, le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 11 h 05.

La Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Monsieur Daniel Dufour
Directeur général

Municipalité de ST-JEAN-DE-DIEU

ÉTATS FINANCIERS 2021

Le 14 mars dernier, la firme de comptables « Mallette, s.e.n.c.r.l. » a déposé les états financiers vérifiés pour l'année financière 2021. En voici ci-dessous les résultats :

Revenus de fonctionnement	**Budget 2021**	**Réel 2021**
Taxes	2 007 846 $	2 052 222 $
Compensations tenant lieu de taxes	34 658	34 790
Transferts	944 639	711 913
Services rendus	482 905	409 563
Imposition de droits	24 000	33 998
Amendes et pénalités		2 135
Intérêts	10 898	18 694
Autres revenus	154 680	199 084
Sous-total	**3 659 626**	**3 462 399**
Revenus d'investissement		
Transferts		223 693
Imposition de droits		75 000
Grand total des revenus	**3 659 626 $**	**3 761 092 $**
Charges (dépenses)		
Administration générale	481 652	496 115
Sécurité publique	279 165	289 953
Transport	827 619	1 116 853
Hygiène du milieu	392 962	698 987
Santé et bien-être	51 100	45 807
Aménagement, urbanisme et dével.	337 300	297 988
Loisirs et culture	407 439	319 530
Frais de financement	116 506	148 444
Amortissements	637 050	
Total des charges	**3 530 793 $**	**3 413 677 $**
Excédent (déficit) de l'exercice	**128 833**	**347 415**
Moins : revenus d'investissement		**(298 693)**
Excédent de fonct. avant conciliation	**128 833**	**48 722**
Éléments de conciliation - fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	637 050	653 205

Remboursement de la dette long terme	(634 033)	(351 268)
Affectations		
Activités d'investissement	(109 500)	(102 647)
Excédent de fonctionnement non affecté		8 693
Excédent de fonctionnement affecté		
Réserves financières et fonds réservés	(22 350)	(22 350)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales		**234 355 $**

Le rapport financier comporte également une mise à jour des surplus accumulés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	**31/12/2020**
Excédent de fonctionnement non affecté	466 372 $	681 704 $
Excédent de fonctionnement affecté	447 577	435 098
Réserves financières et fonds réservés	86 803	107 550
Total	**1 000 752 $**	**1 224 352 $**

Enfin la dette à long terme a régressé. À noter que les emprunts relatifs à la construction de la caserne d'incendie et à la réfection du rang de la Société Est ne sont pas encore intégrés à la dette ci-dessous affichée :

	2021	**2020**
Dette à long terme	**3 632 380**	**4 194 636 $**

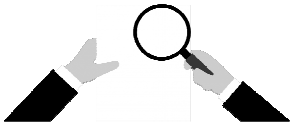

OFFRE D'EMPLOI CONTREMAÎTRE GESTION DES EAUX

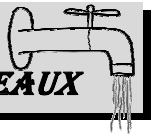

OFFRE D'EMPLOI

CONTREMAÎTRE (DIVISION DE LA GESTION DES EAUX)

La Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper un poste de ***Contremaître (division de la gestion des eaux)***

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur général et greffier-trésorier, la personne titulaire du poste aura pour mandat d'exécuter les principales tâches suivantes:

- Exécuter les différents programmes de suivi des infrastructures de prélèvement, de pompage, de traitement et de distribution des eaux souterraines
- Vérification journalière de la qualité de l'eau et des dosages de produits chimiques
- Effectuer les tests obligatoires des eaux potables et usées selon le calendrier établi et faire les ajustements nécessaires en cas de non-respects;
- Surveille et opère l'ouvrage d'assainissement des eaux usées (étangs aérés)
- Voit à l'ajustement et à la calibration des appareils de mesure et d'instrumentation.
- Drainage des bornes-fontaines
- Effectue l'entretien ménager et voit à la propreté des différents lieux de travail.
- Vérification des valves de rue
- Assurer une vigilance face aux risques de contamination biologique
- Réaliser et transmettre les rapports mensuels et annuels obligatoires au ministère de l'Environnement;

- Contrôler l'inventaire des équipements, fournitures, outils et autres relativement aux eaux potables et usées et faire les commandes au besoin;
- Toute autre tâche connexe demandée par la direction générale

EXIGENCES

- Idéalement un DEC, AEC ou DEP en traitement des eaux
- Certificats de compétence valides délivrés par Emploi-Québec ou s'engager à suivre la formation pertinente
- Connaissances à propos des systèmes de télémétrie, des équipements de contrôle et des logiciels de la suite Microsoft Office
- Avoir des connaissances dans le domaine de l'installation et de l'entretien de tuyauterie. Des connaissances en mécanique et en soudure sont des atouts.
- Permis de conduire valide, classe 5

COMPÉTENCES ET QUALITÉS

- Proactivité, sens de l'initiative et autonomie;
- Bon esprit d'analyse et de synthèse;
- Sens des responsabilités et diplomatie;
- Avoir une facilité de communiquer tant oralement que par écrit et posséder une bonne maîtrise du français parlé et écrit;

HORAIRE DE TRAVAIL

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine du lundi au vendredi auquel s'ajoute une garde obligatoire des réseaux une fin de semaine sur deux.

INSCRIPTION

Si le défi vous intéresse et vous répondez aux exigences du poste, nous vous invitons à faire parvenir votre curriculum vitae avec une lettre de présentation au plus tard le 8 avril 2022, à 16 heures.

Par la poste : Concours « Contremaître (division de la Gestion des eaux) » à l'adresse suivante:

Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu
32, Principale Sud
Saint-Jean-de-Dieu (Québec) G0L 3M0

Ou par courriel: ddufour@saintjeandedieu.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.
Conditions salariales
Le salaire est établi selon les qualifications et l'expérience.
Assurance-collective et régime de retraite

1- Le bureau de poste de Saint-Jean-de-Dieu est à la recherche de quelqu'un pour faire l'entretien ménager à partir du 1er juillet 2022. Le tout par soumission.

2- Également, le bureau de poste recherche quelqu'un pour effectuer l'entretien paysager du 1er mai 2022 au 31 octobre 2022. Par soumission aussi.

Pour plus d'information : 418-963-2843
Diane Caron, M. Poste

SOUPE POPULAIRE

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
VOUS INVITE À VENIR DÉGUSTER
NOS SUCCULENTES SOUPES

DIMANCHE 10 AVRIL 2022,
APRÈS LA MESSE, À LA SALLE ÉDOUARD-D'AUTEUIL.
BIENVENUE À TOUS!

LE CONSEIL DE FABRIQUE VOUS REMERCIE DE VOTRE ENCOURAGEMENT.

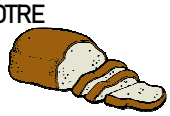

RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE

La municipalité a mis en service en 2014 un vaste réseau de chaleur à la biomasse forestière, lequel alimente en chauffage l'Église, les deux immeubles des Habitations du Jardin, l'école April et l'école Sainte-Marie.

Les vérifications effectuées par « Les Solutions Will » (firme chargée de vendre nos crédits carbones) révèlent qu'un total de 3512,6 tonnes de gaz à effet de serre ont été éliminés entre 2014 et 2018 grâce au réseau de chaleur.

Selon Ressources naturelles Canada, une voiture qui parcourt annuellement 20 000 km émet environ 4 tonnes de CO_2. Donc, entre 2014 et 2018, le réseau de chaleur de Saint-Jean-de-Dieu a permis de sauver les émissions de CO_2 produites annuellement par l'équivalent de 878 voitures.

À noter que ces économies de GES sont vendues à des entreprises polluantes contre un droit de polluer. Ce coût additionnel pour l'entreprise polluante vise à la convaincre d'améliorer ses processus internes. Pour le calcul des GES, l'entreprise en charge de colliger les données (Solutions WILL) doit faire approuver ses calculs par un auditeur international agrégé.

Les Entreprises Jean D'Auteuil Inc.
30, rue Lafrance, St-Jean-de-Dieu
418-963-1328/418-863-2060
- Excavation
- Déneigement
- Drainage
- Installation septique
- Champ d'épuration

Karin Esthétique
Karine Côté
Esthéticienne & électrolyste
418 963-5395 | 215B, Route 293 Nord Saint-Jean-de-Dieu

SFL | Gestion de patrimoine
Un service clé en main près de chez vous
REEE | REER | CELI | ASSURANCE VIE
Marc-Alex Bastille
Représentant autonome
Conseiller en sécurité financière
290, boul. Hôtel-de-Ville, bur. 200
Rivière-du-Loup, QC G5R 5C6
T 418 862-4980 poste 1105
C 418 863-2256
marc-alex.bastille@sfl.ca
Partenaire de Desjardins

EMBELLISSEMENT DE L'AUTO
"Vente d'autos et camions usagés"
- Pose de pare-brise
- Peinture, débosselage
- Réparation de véhicules accidentés
AUTOCOLOR Réjean Saindon, prop. 963-3627

pmt roy
l'assurance du courtier
pmtroy.co 1 866 780-0808

Raymond D'Auteuil
Contracteur en service sanitaire et déneigement
41, rue D'Auteuil
Saint-Jean-de-Dieu (Québec)
G0L 3M0
Tél. : 418-963-3205
« LOCATION DE CONTENEURS »
« Épandage d'abrasif »

Clinique d'Esthétique Beauté Plus
Guylaine Bélanger, propriétaire
2, 4e Avenue
St-Jean-de-Dieu, QC G0L 3M0
Tél.: 418 963-2915
Téléc.: 418 963-1262
info@esthetiquebeauteplus.ca
www.esthetiquebeauteplus.ca
Spécialisée en soins médico-esthétiques
Services offerts
- Soin visage
- Soin pieds (reçu)
- Microdermabrasion (Derma pod)
- Rajeunissement du visage (SRS)
- Traitement cellulite (Lumicell Waves 6)
- Remodelage corporel (Lumicell Waves 6)
- Hormonal Science (Perte de poids)
- Infusion d'oxygène intraceuticals (rides)
- Thermocoagulation
- Épilation au laser
- Électrolyse
- Épilation sucre et cire
- Extension de cils
- Maquillage
- Manucure
- Salon de Bronzage
- Détoxication ionique

ALIMENTATION J.-Y. BELZIL INC.
Boucherie • Épicerie licenciée • Agence SAQ
56, rue Principale Nord C.P. 39
Saint-Jean-de-Dieu (Québec)
G0L 3M0
Tél.: (418) 963-2025
Téléc. (418) 963-3360

STUDIO D'ESTHÉTIQUE ET D'ÉLECTROLYSE À L'AVANT-GARDE
- Électrolyse
- Nettoyage de peau
- Épilation à la cire
- Manucure
- Pédicure
- Maquillage
Nadine Turcotte prop.
8, 1ère avenue
St-Jean-de-Dieu
Tél.: (418) 963-2944
Massothérapie
Reçus pour assurances
Membre de l'Association des Électrolystes du Québec Inc.

CONSTRUCTION CLAUDE GAGNON INC.
- Excavation, chemins forestiers
- Installations septiques "Ecoflo"
- Service de tamisage, démolition
- Transport de tout genre
- Vente de gravier conforme
- En affaires depuis 50 ans
Joël Gagnon
150, rue Principale Nord, St-Jean-de-Dieu QC G0L 3M0
Tél. : 418-963-2084
Cell.: 418-868-5146
Au plaisir de vous servir!

Présent dans la communauté
Centre de services Saint-Jean-de-Dieu
71, rue Principale Nord
desjardins.com/caisse-basques
Desjardins
Caisse des Basques